

Comité Syndical du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes d'Allinges sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :

BAUD Jean-Baptiste, BAUD Richard, BENED Régis, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD-DESPRAULEX Paul, GOURREAU Georges, GRANDCHAMP Jacques, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GRENAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, LACHAT Hervé, LAURENT MICHEL Vanessa, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, PARIAT Monique, RAVALET Emmanuel, REY Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, SONGEON Christophe.

Délégués suppléants présents / votants :

KREDER Pascal, MENOUD Jean-François, SECHAUD Geneviève, LAROCHE Thomas, ANSART Eric, FAVRE-ROCHEX JACQUIER Elsa.

Absents excusés :

ASNI-DUCHENE donne suppléance à M. KREDER,
BERGER Jean-François donne suppléance à M. MENOUD,
BURGANRD Michel donne suppléance à Mme SECHAUD,
CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
DEMOLIS Cyril donne suppléance à M. ANSART,
GIRARD Marie-Pierre donne suppléance à Mme FAVRE-ROCHEX JACQUIER,
COTTET Sophie donne pouvoir à M. DENNE,
DUCROT Guillaume donne pouvoir à M. BAUD,
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD,
JAKUMEIT Odile donne pouvoir à Mme GUICHEN HUCK Johanne.

Secrétaire de séance : Frédéric GERDIL

Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 33

Nombres de délégués suppléants présents : 6

Nombre de pouvoirs : 4

Nombres de votants : 43

Convocation : 16 juin 2026

Point n°9 – Désignation d'un élu pour représenter le SIAC au sein du CNAS

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rapporteur, rappelle que le SIAC est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, depuis le 25 juin 2009.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à l'action sociale des agents territoriaux ;

Considérant que l'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent confier la gestion de tout ou partie des prestations d'action sociale à des organismes à but non lucratif ;

Considérant la délibération du Comité syndical du 25 juin 2009 portant adhésion du SIAC au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

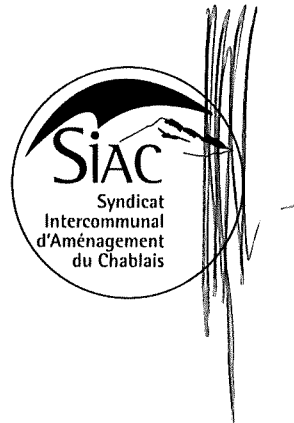
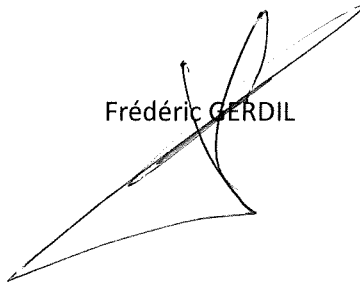
Considérant que les statuts du CNAS prévoient la désignation d'un élu référent représentant la collectivité adhérente auprès de l'association ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** DETURCHE Sandrine, élue référente auprès du CNAS.

Le secrétaire de séance,

Frédéric GERDIL



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.